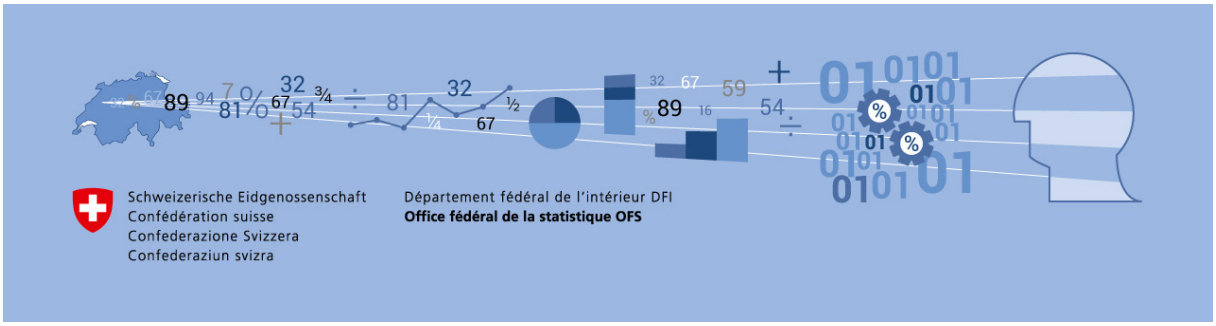


Communiqué de presse

Embargo: 17.11.2026, 8h30

20 Situation économique et sociale de la population
Enquête sur le budget des ménages: résultats 2024

Revenus stables, dépenses de logement en hausse

En 2024, les revenus des ménages privés en Suisse ont peu évolué par rapport à 2023. Le revenu disponible moyen de 7209 francs par mois était comparable à celui de l'année précédente. En revanche, les dépenses de consommation, en particulier celles liées au logement qui s'élèvent à 1546 francs, ont continué d'augmenter par rapport à 2023. Ce sont là quelques résultats tirés de l'enquête sur le budget des ménages 2024 réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le revenu disponible moyen des ménages s'est élevé à 7209 francs par mois en 2024. Il est resté stable par rapport à l'année précédente (7186 francs). Le revenu disponible d'un ménage correspond à son revenu brut après déduction des dépenses obligatoires. Il englobe le revenu de l'ensemble des membres du ménage, qui compte en moyenne 2,09 personnes en Suisse. Il est souvent plus bas dans les ménages d'une personne que dans ceux où plusieurs personnes peuvent y contribuer.

Outre les salaires et les allocations versés mensuellement, le revenu du ménage comprend les versements annuels tels que le 13^{e} salaire. Il intègre également les rentes, les transferts sociaux, les transferts monétaires provenant d'autres ménages et les revenus de la fortune tels que les intérêts et les dividendes.

En 2024, environ 61% des ménages disposaient d'un revenu disponible inférieur à la moyenne suisse.

Fortes disparités selon le type de ménage et la classe de revenus

L'analyse des revenus par type de ménage ou par catégorie de revenus repose sur des données cumulées sur trois ans (2022-2024). Durant cette période, le revenu disponible s'élevait à 10 569 francs par mois en moyenne chez les couples avec enfants et n'atteignait que 3591 francs dans les ménages d'une personne de 65 ans ou plus.

On constate également des écarts marqués au sein d'un même type de ménage: parmi les ménages d'une personne de moins de 65 ans, ceux du quintile supérieur disposaient de 8804 francs par mois en moyenne, soit un revenu plus de cinq fois supérieur à celui des ménages du quintile inférieur (1716 francs).

Le revenu brut des ménages se compose pour trois quarts du revenu du travail

Le revenu du travail a contribué en moyenne pour 73,1% au revenu brut du ménage, ce qui en fait également la composante principale en 2024. Deuxième source de revenus, les rentes et les transferts sociaux représentaient 21,4% du revenu brut.

Pour une grande partie des ménages, les revenus de la fortune n'ont joué qu'un rôle secondaire en 2024 (4,4% en moyenne du revenu brut). Leur part dans le revenu brut n'a dépassé 5% que pour environ un ménage sur sept.

Les transferts monétaires provenant d'autres ménages privés (comme les pensions alimentaires) ont contribué en moyenne pour 1,1% au revenu brut. Ces transferts s'observaient surtout parmi les ménages de familles monoparentales.

Les dépenses obligatoires absorbent 31,0% du revenu brut

Les dépenses obligatoires se sont montées en moyenne à 3240 francs par mois en 2024, soit 31,0% du revenu brut. Les impôts représentaient le poste le plus important: ils équivalaient en moyenne à 1274 francs par mois, soit à 12,2% du revenu brut.

Font également partie des dépenses obligatoires les cotisations aux assurances sociales (10,2% du revenu brut en 2024) telles que l'AVS et les cotisations à la caisse de pensions, les primes de l'assurance-maladie obligatoire (7,2%) et les transferts monétaires à d'autres ménages (1,4 %), par exemple les pensions alimentaires.

Le logement, principal poste des dépenses de consommation

En 2024, les ménages ont consacré en moyenne 5244 francs par mois aux dépenses de consommation, soit 50,2% de leur revenu brut, un peu plus qu'en 2023.

Les dépenses qui ont pesé le plus sur le budget étaient celles pour le logement et l'énergie, représentant 14,8% du revenu brut. Elles ont connu une augmentation significative par rapport à l'année précédente, passant en moyenne de 1449 à 1546 francs par mois.

Que reste-t-il ?

Au final, il restait en moyenne aux ménages privés 1578 francs par mois à consacrer à l'épargne, soit 15,1% de leur revenu brut.

Tous les ménages n'ont toutefois pas pu épargner: ceux de la classe de revenus la plus basse (moins de 4993 francs de revenu brut) ont souvent dépensé davantage qu'ils n'ont gagné. Cela s'explique notamment par la part relativement importante de ménages de personnes à la retraite (62%) dans cette catégorie de revenus, qui financent une partie de leurs dépenses en puisant dans leur fortune.

Remarques sur la précision des estimateurs

Les estimateurs qui se basent sur des échantillons aléatoires sont soumis à une dispersion aléatoire. Cette dispersion peut être élevée s'il s'agit de revenus ou de dépenses sporadiques (comme l'achat d'un motocycle) ou de montants très variables (comme les dépenses de santé). Elle se mesure à l'aide du coefficient de variation. Exprimé en pour-cent, ce dernier correspond au rapport entre l'écart-type et la moyenne.

Les estimateurs ont été classés comme suit:
a: très bon, coefficient de variation < 1%,
b: bon, coefficient de variation 1% et < 2%,
c: moyen, coefficient de variation 2% et < 5%,
d: suffisant, coefficient de variation 5% et < 10%,
e: mauvais, coefficient de variation 10% et plus.

Taille de l'échantillon et exploitation par catégorie de ménages

La taille annuelle de l'échantillon de l'enquête sur le budget des ménages (3290 ménages en 2024) est insuffisante pour des analyses par sous-groupes de population (type de ménage, âge, région). Pour améliorer la précision, on cumule plusieurs années consécutives; ces résultats sont habituellement publiés tous les trois ans. L'échantillon le plus récent suit cette périodicité avec les données de 2022, 2023 et 2024 (9629 ménages). Les deux précédents faisaient exception: en raison des changements structurels liés à la pandémie COVID-19, ils couvraient seulement deux années chacun (2020-2021 et 2018-2019).

Renseignements

Cédric Jacot, OFS, Section Revenus, Consommation et Conditions de vie,
Tél.: +41 58 463 64 21, e-mail: info.ekl@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Portail Statistique Suisse: www.statistique.admin.ch
Site institutionnel: https://www.bfs.admin.ch/fr
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.bfs.admin.ch/fr/newsmail-fr

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

T1 Revenus et dépenses de l'ensemble des ménages, 2024

Nombre moyen de personnes par ménage: 2,09

	Montant mensuel en francs par ménage (moyenne) et répartition en pour cent (100%: revenu brut) [1]		
Revenus du travail [2]	**7 641**	**c**	**73.1%**
Revenus issus d'activités salariées	6 817	c	65.2%
Revenus issus d'activités indépendantes	824	d	7.9%
Revenus de la fortune et de la location	**455**	**e**	**4.4%**
Revenu primaire [2]	**8 095**	**c**	**77.5%**
Rentes et transferts sociaux	**2 236**	**c**	**21.4%**
Rentes AVS/AI (premier pilier)	991	c	9.5%
Rentes de caisses de pension (deuxième pilier)	808	c	7.7%
Prestations sociales et indemnités	437	d	4.2%
Transferts monétaires reçus d'autres ménages	**118**	**d**	**1.1%**
Revenu brut	**10 449**	**b**	**100.0%**
Dépenses de transfert obligatoires	**−3 096**	**c**	**−29.6%**
Assurances sociales: contributions [6]	−1 068	c	−10.2%
Impôts	−1 274	d	−12.2%
Assurance-maladie de base: primes [5]	− 753	b	−7.2%
Transferts monétaires versés à d'autres ménages	**− 144**	**d**	**−1.4%**
Revenu disponible [3]	**7 209**	**b**	**69.0%**
Autres assurances, taxes et transferts	**− 545**	**c**	**−5.2%**
Assurances-maladie complémentaires: primes [5]	− 141	c	−1.4%
Autres assurances: primes [6]	− 159	b	−1.5%
Taxes	− 53	c	−0.5%
Dons, cadeaux offerts et invitations	− 192	c	−1.8%
Dépenses de consommation	**−5 244**	**b**	**−50.2%**
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	− 654	b	−6.3%
Boissons alcoolisées et tabacs	− 94	c	−0.9%
Restauration et services d'hébergement	− 566	c	−5.4%
Vêtements et chaussures	− 168	c	−1.6%
Logement et énergie	−1 546	b	−14.8%
Ameublement, équipement et entretien du ménage	− 197	c	−1.9%
Dépenses de santé	− 247	c	−2.4%
Transports	− 763	c	−7.3%
Communications	− 162	b	−1.5%
Loisirs et culture	− 530	c	−5.1%
Autres biens et services	− 317	c	−3.0%
Revenus sporadiques [4]	**159**	**d**	**1.5%**
Épargne	**1 578**	**d**	**15.1%**

Qualité des estimateurs:

a Très bon: coefficient de variation < 1%.
b Bon: coefficient de variation de ≥ 1% à < 2%.
c Moyen: coefficient de variation de ≥ 2% à < 5%.
d Suffisant: coefficient de variation de ≥ 5% à < 10%.
e Mauvais: coefficient de variation de ≥ 10%.

[1] Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.
[2] Avec les cotisations des employés aux assurances sociales, mais sans celles des employeurs.
[3] Cette notion du revenu disponible n'est pas compatible avec celle utilisée dans les comptes nationaux.
[4] Les revenus sporadiques (cadeaux reçus, ventes et remboursements) ne sont pas pris en compte dans le calcul du revenu brut.
[5] Dès 2022, les montants des primes pour l'assurance-accidents facultative (sans accidents professionels) sont déplacés de la position "Assurance-maladie de base: primes" à la position "Assurances-maladie complémentaires: primes".
[6] Dès 2022, l'assurance indemnités journalières de maladie via l'employeur est classée sous "Assurances sociales: contributions" au lieu de "Autres assurances: primes", ce qui réduit le revenu disponible.